

Laissez-vous chanter !



En partenariat avec



centre d'information et de ressources
pour les musiques actuelles

Plan de formation

stage « Construire et gérer sa carrière, » du 16 au 20 février 2009

Un stage intensif de 5 jours sur l'environnement socioprofessionnel
spécifiquement destiné aux artistes et aux musiciens...

Objectif du stage : acquérir et s'approprier des connaissances précises du secteur professionnel de la chanson en particulier et des musiques actuelles en général. Etre capable d'utiliser ces connaissances pour développer son projet professionnel et artistique.

Public visé, pré-requis : artistes chanteurs ou musiciens professionnels ou en voie de professionnalisation.

Contenu :

organisé autour de 4 axes principaux :

1. Cadre social et réglementaire,
2. Propriété intellectuelle et exploitation des droits,
3. Communication et médias (sur deux jours dont un autour du projet et outils de communication de chaque stagiaire)
4. Management, stratégie de carrière, programmes d'aides

L'orientation du travail consiste à donner des outils de compréhension des enjeux professionnels et d'apporter une analyse fine de chaque situation pour optimiser le potentiel de chacun. Il ne s'agit pas tant, ici, de seulement transmettre des connaissances que de construire avec chaque individu une grille d'analyse lui donnant les clefs opérationnelles de son propre parcours. A chaque instant ce travail devra lui permettre de mieux évaluer ses manques, son positionnement et les directions à donner à sa carrière.

Intervenants pressentis (sous réserve de confirmation) :

Bertrand MOUGIN, responsable des formations à l'Irma, coordinateur du DU Economie et gestion de Projets Musicaux (Université Paris X Nanterre) - www.irma.asso.fr

Myriam Chiaramonti, manageuse artistique (Anis)

Virginie Riche, attachée de presse (Festi'Val de Marne, Le Mans Cité Chanson, Paroles et Musiques, Laurent Madiot, Sophie Forte, Drôle de Sire...)

Stéphan Lesagère, auteur de "Profession Artiste" (Irma Ed.) et directeur de la FNEIJMA

Jean-François BERT, consultant et éditeur (Tokata), auteur de « L'édition musicale » (Irma Ed.) - www.tokata.net

FORMATION PROFESSIONNELLE

/// ACP LA MANUFACTURE CHANSON ///

124, avenue de la République - 75011 Paris / tél.- fax : 01 43 58 19 94
www.manufacturechanson.org - Email : acp@manufacturechanson.org
Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29

Modalités pratiques

Recrutement : sur dossier (lettre de motivation, bio).

Effectif : 8 à 14 stagiaires

Dates : du 16 au 20 février 2009

Nombre d'heures : 35 heures

Horaires des cours : de 10 h à 18 h

Lieu des cours : ACP la Manufacture Chanson 124 avenue de la République 75011 Paris

Coût de la formation : 525 € assurances et adhésion comprises (réduction possible de 140 € sous forme de bourse sur demande motivée par écrit en cas de financement personnel sans condition de revenus)



Pour les artistes ayant droit AFDAS, possibilité de financement dans le cadre d'un DIF ou en « accès individuel ».

pour s'inscrire

Vous êtes intermittent du spectacle et ayant droit AFDAS : adressez-nous un dossier comprenant : vos coordonnées, une lettre de motivation et un CV en précisant bien le nom et les dates du stage et le type de financement (DIF ou accès individuel) afin de recevoir un devis et un plan de formation (par mail acp@manufacturechanson.org ou au **01 43 58 19 94**) puis contactez l'**AFDAS au 01 44 78 39 39**.

Vous n'êtes pas intermittent du spectacle : possibilités de prises en charge ASSEDIC, ANPE, Région, Conseil Général ou autres, se renseigner auprès de l'ANPE ou de la mission locale ANPE dont vous dépendez et nous contacter.

En cas de financement personnel : 20 % d'acompte à l'inscription et paiement de la totalité des frais de formation avant le début du stage (possibilité d'étaler les encaissements...). Tout stage commencé est dû en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif grave. Dans tous les cas, le paiement de l'adhésion reste acquis par ACP - la Manufacture Chanson.

Ce stage étant destiné aux professionnels de la chanson ou du spectacle, les ayant droit AFDAS sont prioritaires à l'inscription.

Les informations du présent dossier sont non contractuelles et annoncées sous réserve de modifications indépendantes de notre volonté.

